

Le Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)

Un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale pour personnes réfugiées

MISSION DU SERVICE

Le CPH a la qualité de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), spécialisé dans l'accueil et l'accompagnement des réfugiés et des bénéficiaires de la protection subsidiaire. Sur décision de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), le service prend en charge des familles, des couples avec ou sans enfants, et des personnes isolées, qui ont été repérés comme ayant davantage besoin de temps d'hébergement et d'accompagnement, avant de pouvoir vivre de façon autonome, en France. Cette prise en charge de 9 mois peut être, exceptionnellement, prolongée pour 3 mois.

Le CPH a pour finalité d'aider les personnes à s'intégrer progressivement dans la société française, tant sur les plans administratifs, que sociaux et économiques. L'équipe réalise un accompagnement social global personnalisé (accès aux droits civiques et sociaux, à la vie sociale, à l'apprentissage linguistique ; sortie vers un hébergement ou un logement ; accompagnement vers l'accès aux soins et la santé ; insertion professionnelle). Les salariés peuvent aussi fournir une aide dans les actes de la vie quotidienne et soutenir les résidents dans la parentalité, selon les besoins de chacun.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : **75** personnes

Sexe : **25** femmes ; **50** hommes

Âge : (0/18) **22** personnes. (18/25) **20** personnes. (25/45) **29** personnes. (45 et+) **4** personnes.

Durée moyenne de séjour : **17** mois

Taux d'occupation : **100,4** %



Année d'ouverture : 2018

Nombre d'ETP : 3,5

Nombre de places : 50 (32 à Pau et 18 à Orthez)

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Des personnes au profil diversifié

12 nationalités ont été accompagnées par notre service en 2023. 32 % des personnes accueillies sont originaires d'Afghanistan, 12 % du Nigéria, 12 % du Venezuela, 7 % d'Irak et de Russie, 5 % d'Albanie et d'Éthiopie.

37 % sont des personnes isolées, dont 57 % sont âgées de moins de 25 ans.

Cette année suite à 2 réunifications familiales et à deux naissances nous avons obtenu un taux d'occupation à 100 %.

| L'insertion professionnelle, une priorité nécessitant un fort partenariat

La demande d'insertion professionnelle est toujours exprimée prioritairement par les résidents du CPH, particulièrement par les moins de 25 ans. Accompagner et soutenir cette demande nécessite une connaissance et une articulation fine avec les dispositifs existants, afin de permettre, étape par étape, l'atteinte de l'objectif emploi tant attendu. Les défis rencontrés par les personnes bénéficiant du statut de réfugiés lors de leur intégration professionnelle sont nombreux : l'absence de titre de séjour constitue un obstacle majeur, les empêchant d'accéder aux formations nécessaires ; les délais d'obtention de ce titre sont de plus en plus longs, entraînant des retards dans l'entame du projet professionnel. Ainsi, **alors qu'en 2022, 59 % des personnes étaient en situation d'emploi ou de formation à la sortie du service, ils sont seulement 31 % en 2023**. Cette baisse significative est directement liée aux difficultés rencontrées pour obtenir le titre de séjour, seul sésame permettant d'intégrer les dispositifs de formation.

| Santé Psychique : Un voyage vers la guérison à travers l'Art Thérapie

Pour les personnes que nous accompagnons, le traumatisme de l'exil est un frein majeur à leur intégration. Ils souffrent de troubles du sommeil, de difficultés de mémorisation, de dépression ... Pour autant, ils sont souvent réfractaires à nos propositions d'orientations vers des soins thérapeutiques classiques. Le Pôle Migrants a souhaité travailler autour d'un projet permettant d'offrir aux personnes des séances d'art-thérapie. Nous avons pu bénéficier, pour cela, d'un financement de la Fondation de France, qui nous a permis pour les années 2023 et 2024, de mettre en place des séances d'art-thérapie sur les villes de Pau, d'Oloron et d'Orthez. Ces séances ont pour objectif d'améliorer la santé des personnes, mais aussi de favoriser une prise de conscience permettant une poursuite des soins sous d'autres formes. Quatre personnes du CPH ont pu bénéficier de ces séances.

| Une implantation renforcée sur le territoire

L'OGFA poursuit son implantation à Orthez où nous sommes installés depuis 2019. La plateforme locale réunit désormais un CADA de 37 places, un CPH de 18 places, un service Mineurs Non Accompagnés de 22 places, une Résidence Accueil de 10 places, ainsi qu'un GEM (Groupement d'Entraide Mutuel). Notre dynamique est renforcée et notre partenariat s'en trouve consolidé. L'OGFA est désormais présent sur de nombreuses rencontres partenariales (réunion de proximité avec la Mairie, CLSPD, réseau parentalité avec le centre social, etc.). Ces liens privilégiés et réguliers nous permettent de poursuivre favorablement notre développement. Les réfugiés sont toujours nombreux à s'y reloger et à y trouver un emploi. Cela leur permet d'accueillir avec bienveillance les nouvelles résidents. Cette solidarité de pairs facilite la transmission de repères dans la ville, générant un sentiment de sécurité et favorisant l'intégration.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

| Focus sur les délais d'obtention d'un titre de séjour

La situation concernant l'obtention du titre de séjour est devenue particulièrement contraignante, en raison des délais d'obtention des fiches familiales obligatoires, prolongeant ainsi les délais administratifs. En 2023, parmi les 53 adultes accueillis, 26 n'avaient pas de titre de séjour à leur entrée au CPH. La moyenne d'attente pour l'obtention du titre de séjour, après l'entrée en CPH est de 170 jours, soit 5,5 mois, retardant considérablement les efforts d'insertion. Pour les personnes de moins de 25 ans, cette attente se traduit par l'impossibilité de bénéficier de l'allocation de la Mission Locale et par des difficultés d'accès aux formations. Ce délai est à mettre en exergue avec la durée réglementaire de l'accompagnement de 9 mois, proposée par un CPH.

Ces retards administratifs, ainsi que les délais plus longs pour signer le Contrat d'Intégration Républicaine et commencer les cours de français, se traduisent par une perte de temps significative, aggravant les délais de prise en charge des personnes en CPH.

À cela, s'ajoutent enfin les difficultés entraînées par la dématérialisation des procédures, comme la plateforme de l'ANEF (Administration Numérique pour les Etrangers en France). Les dysfonctionnements du site, toujours présents, entraînent là aussi des retards pour l'obtention du titre de séjour.

| Mettre à profit ce temps d'attente

Face à ces délais pour lesquels nous avons peu de leviers, l'équipe incite les résidents à s'investir sur d'autres activités, afin de poursuivre une dynamique d'intégration. Des partenariats continuent ainsi d'être développés pour que les personnes puissent s'investir dans une activité d'apprentissage de la langue, sportive, culturelle et/ ou dans une activité bénévole.

Ces propositions sont à visées multiples : multiplier les ouvertures vers la langue française, développer son propre réseau social, construire des liens, développer sa connaissance du territoire et de ses richesses, etc. Tout cela a un effet particulièrement bénéfique et permet la consolidation du parcours d'intégration du réfugié.

PERSPECTIVES

| En 2023, la question de la santé demeure un défi majeur pour les réfugiés. 15 % d'entre eux bénéficient d'un suivi médical lourd, nécessitant le dépôt d'un dossier MDPH. L'accès à un médecin traitant demeure problématique, accentué par l'absence de possibilités de recours à l'interprétariat, compliquant davantage encore l'accès aux soins. Sur 75 personnes accompagnées, 35 % n'ont pas réussi à trouver de médecin traitant, malgré notre assistance. Bien que la plateforme PRISME ait été largement promue, les médecins rencontrent des difficultés en raison des délais d'attente prolongés pour obtenir un interprète par téléphone, en particulier pour les langues très demandées. Cette situation décourage de plus en plus l'utilisation de cet outil. Aussi, il nous paraît indispensable de travailler sur cette problématique, afin de trouver des moyens permettant de garantir un accès équitable aux soins de santé pour tous, indépendamment de la langue parlée.